

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Frédéric LIMBARINU, Anne-Emmanuelle LECLERE, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Eric JACQUEMOUD, Corentin BOUCHER (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 16 - **Votants** : 17

Date de la convocation : le 2 avril 2025

Date de publication : 16 avril 2025 au 16 juin 2025

**ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-
SAINT-MAURICE AUTOUR DE L'ACTIVITE DE RESTAURATION**

En matière de prestations de restauration, la communauté de communes, les communes des Chapelles, Montvalezan, Sééz, le centre communal d'action social de Bourg saint Maurice et le Centre hospitalier de Bourg-Saint Maurice Tarentaise ont constaté la nécessité de stabiliser leurs relations.

Les différentes parties s'inscrivent actuellement dans le cadre juridique de la commande publique, avec un marché passé auprès du Centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice, dont le renouvellement est soumis à concurrence régulière.

Ce cadre juridique ne permet pas, du fait de son insécurité lié au possible non-renouvellement de marché, au Centre hospitalier d'investir de manière conséquente et permanente pour développer un service de restauration répondant à des « clients » par nature volatiles.

Par ailleurs, il est relevé que les différentes parties présentent des besoins de restauration spécifiques sur un secteur géographique particulier, avec des contraintes fortes. Les parties ont également constaté une certaine complémentarité de leurs activités dans le domaine des services de restauration afin de concourir à une prise en charge de qualité auprès de leurs usagers.

.../...

Une organisation temporaire via la fourniture de repas par le Centre hospitalier de Bourg-Saint-Maurice a permis de répondre temporairement aux différents besoins et a démontré qu'une organisation publique pérenne sur le secteur était parfaitement viable économiquement et permettrait de répondre de manière adéquate aux besoins de ses membres.

Aussi, ils ont décidé de l'utilisation commune de l'équipement de l'unité de production permettant d'optimiser le fonctionnement et ces services, avec pour l'avenir, des investissements complémentaires à envisager, notamment la création d'une cuisine centrale, une mise aux normes, la sécurisation des livraisons et le respect de la Loi EGALIM.

La commune de Séez sera membre fondateur du Groupement d'intérêt public "Haute Tarentaise Restauration", dont le capital est fixé à 5 000 €.

Les droits statutaires des membres du groupement sont répartis selon la contribution de chacun des membres au capital du groupement, comme suit :

- La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, 550€, soit 11% des droits de vote
- La Commune des Chapelles, 150€, soit 3% des droits de vote
- La Commune de Montvalezan, 150€ soit 3% des droits de vote
- La Commune de Séez, 450€, soit 9% des droits de vote
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Bourg saint Maurice, 250€, soit 5% des droits de vote
- Le Centre hospitalier de Bourg saint Maurice Tarentaise, 3450€, soit 69% des droits de votes

Le GIP est constitué pour une durée de 35 ans. Le projet de convention constitutive du GIP "Haute Tarentaise Restauration" est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du GIP Haute Tarentaise Restauration, valant ainsi adhésion au GIP et tout document s'y rapportant, et d'effectuer un apport de 450 €.
- **DE DESIGNER** Madame Anne-Emmanuelle LECLERE en qualité de représentant titulaire et Madame Joëlle CAMPERS en qualité de représentant suppléant.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE